

LES QUATRE PILIERS D'UNE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE VIABLE AU QUÉBEC



Mémoire du Mouvement écocitoyen UNEplanète
dans le cadre de la consultation publique
sur le Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques (PGIRE)

Le 10 février 2026



UNEPLANÈTE
mouvement écocitoyen

TABLE DES MATIÈRES

NOTE LIMINAIRE.....	2
Le Mouvement écocitoyen UNEplanète	3
Le contexte du PGIRE.....	4
Les valeurs sous-jacentes au PGIRE	5
Les 4 piliers d'une politique énergétique viable vs. les principes directeurs des scénarios préliminaires du MEIE.....	6
1. L'énergie, notre bien commun	9
2. La sobriété comme filière énergétique n° 1.....	11
Décarboner vite mais bien : enjeux touchant la sobriété soulevés par les scénarios préliminaires du MEIE	12
Exemples de cibles gouvernementales en matière de sobriété énergétique	13
Exemples de recherches sur la suffisance énergétique	14
Quelle cible de sobriété énergétique pour le Québec à l'horizon 2045?	15
Quelques mesures phares de sobriété à intégrer aux modélisations	17
3. Un plan de décarbonation crédible et convaincant	20
Quelle cible de décarbonation pour le Québec à l'horizon 2045?	20
Décarboner vite mais bien : enjeux touchant le mix énergétique soulevés par les scénarios préliminaires du MEIE	21
4. L'appropriation et l'opérationnalisation de la transition par les collectivités.....	29
Un BAPE générique pour décider ensemble	29
Des chantiers régionaux pour coconstruire le Québec de demain.....	30
Liste des recommandations	32
Remerciements	37

NOTE LIMINAIRE

Le Mouvement écocitoyen UNEplanète est bien conscient, en soumettant ce mémoire, que le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) œuvre dans un cadre législatif et institutionnel qui limite sa marge de manœuvre et ne dispose pas à lui seul de tous les leviers qui lui permettraient de proposer d'emblée un Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques (PGIRE) à la hauteur des défis auxquels nous faisons face collectivement, et dont nous avons tenté de cerner certains paramètres dans les pages qui suivent. Cela étant, nous recommandons :

RECOMMANDATION 1. Qu'à défaut de pouvoir intégrer au premier PGIRE certaines recommandations présentées dans ce mémoire, à cause de contraintes législatives ou institutionnelles qui ne sont pas de son ressort, le MEIE mette immédiatement en branle les démarches d'acquisition et de partage de connaissances, de modélisation et de délibération qui s'imposent pour permettre au Québec de se doter d'un PGIRE à la hauteur des défis climatiques, écologiques, sociaux et économiques auxquels nous faisons face collectivement.

LE MOUVEMENT ÉCOCITOYEN UNEPLANÈTE

Le Mouvement écocitoyen UNEplanète est une coalition de groupes citoyens et de personnes dont le but est de contribuer au virage radical qui s'impose pour atténuer la crise climatique et stopper l'épuisement des ressources de la terre.

Pourquoi « UNEplanète »? Parce que nous avons une conscience aigüe du fait qu'il n'existe qu'une seule planète Terre et que nous sommes en train de détruire les conditions qui y rendent la vie possible. Pour exprimer, aussi, l'idée que nous portons tous, solidairement, la responsabilité de passer en mode urgence afin de sauver ce qui peut encore être sauvé.

En effet, le temps presse. Nul n'ignore que les événements météo extrêmes qui font aujourd'hui régulièrement la manchette ne sont que les premières manifestations, timides, des perturbations auxquelles nous ferons face si nous n'utilisons pas les quelques années qui nous restent pour prévenir un emballement climatique irréversible. Nous savons aussi que la sixième extinction de masse, déjà en cours, est probablement le signe avant-coureur d'un effondrement des écosystèmes dont notre survie dépend.

C'est dans cet esprit que nous avons tenu à communiquer au MEIE notre analyse des défis les plus critiques soulevés par l'élaboration du premier PGIRE du Québec et nos recommandations quant aux manières de les relever.

LE CONTEXTE DU PGIRE

Vous connaissez sans doute l'histoire de cet homme qui tombe du toit d'un immeuble de cinquante étages et qui répète sans cesse, tout au long de sa descente « Jusqu'ici tout va bien ». Par malheur, comme le dit la réplique culte du [film où cette histoire est racontée](#), « l'important n'est pas la chute, c'est l'atterrissage ».

Comme cet homme, jusqu'ici, le gouvernement du Québec a systématiquement choisi le déni face à une situation qui se dégrade inéluctablement, traitant l'effondrement climatique et écologique comme un dossier parmi tant d'autres, à gérer de manière « équilibrée » par rapport aux « autres priorités ». Or, les scientifiques sont catégoriques : le climat et la biodiversité ne sont d'aucune façon des dossiers comme les autres et à moins de changement de cap radical, l'atterrissage sera cataclysmique : canicules, feux de forêt, tempêtes de vent, effondrement des rendements agricoles, pénuries d'eau potable, maladies vectorielles, écroulement du système financier mondial, non-assurabilité des immeubles, chaos social, guerres.

Selon [les actuaires du Royaume-Uni](#), un réchauffement de 2 °C ou plus ferait baisser le PIB mondial de 25 % et causerait 2 milliards de décès. En cas de réchauffement de 3 °C, le PIB mondial chuterait de 50 % et le nombre de décès grimperait à 4 milliards.

Difficile, dans cette perspective, d'imaginer quels bons emplois payants viendraient « équilibrer » une telle détérioration des conditions de vie, à moins que nous aspirions à développer massivement notre main d'œuvre de secouristes, de pompiers forestiers, de spécialistes des soupes populaires, d'épidémiologistes et de psychologues.

La bonne nouvelle, c'est qu'il est encore possible d'envisager un virage à 180 degrés qui atténuerait considérablement les chocs à venir et que l'adoption d'un Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques (PGIRE) fournit au Québec l'occasion d'amorcer plusieurs des transformations systémiques qui s'imposent. L'énergie est responsable de 70 % des émissions de gaz à effet de serre du Québec et sa production, son transport, sa distribution et sa consommation ont des impacts majeurs sur les écosystèmes. Sans répondre la totalité des enjeux, adopter une politique énergétique responsable par rapport aux limites biophysiques de la planète fera une énorme différence pour la suite du monde.

LES VALEURS SOUS-JACENTES AU PGIRE

La lecture du [Rapport préliminaire en vue de l'établissement du PGIRE](#) (le [Rapport préliminaire](#)) du MEIE peut donner l'impression que le plan de gestion intégrée des ressources énergétiques est un simple outil technique qui servira à guider les choix technologiques et financiers du Québec en matière d'énergie, dans un monde désincarné où la protection de la nature est une contrainte et non un impératif existentiel, et où l'acceptabilité sociale est un rempart contre la critique plutôt qu'un attribut fondamental de toute démarche par laquelle le gouvernement accomplit sa mission.

Certes, le document précise (dans son avant-dernier chapitre!) les principes directeurs qui ont guidé l'exercice exploratoire ayant mené au [Rapport préliminaire](#) et qui alimenteront les choix finaux du PGIRE. Nous y reviendrons plus loin. Nous croyons toutefois que le PGIRE devrait avant tout préciser les **valeurs** sur lesquelles il se fonde et qui pourraient ainsi être soumises au **débat social**.

L'avenir énergétique du Québec est, à bien des égards, l'avenir du Québec tout court.

En effet, nos choix énergétiques sont indissociables de nos choix climatiques, écologiques, économiques et sociaux. En matière d'environnement, voulons-nous faire ce qu'il faut ou bien instrumentaliser ce prétexte pour justifier le développement énergétique nécessaire au développement industriel et numérique qui est réellement visé? Quel tissu économique voulons-nous? La surconsommation et la mobilité solo extrême sont-elles des valeurs cardinales pour nous? L'énergie doit-elle servir à créer de la richesse pour les mieux nanti·es ou à assurer des conditions de vie décentes à toutes et tous? Voilà autant de questions, entre autres, que soulève la réflexion sur notre avenir énergétique. Nous croyons que les réponses devraient émerger d'un vaste débat de société (voir plus loin la section sur l'appropriation et l'opérationnalisation de la transition par les collectivités). D'ici là, nous recommandons :

RECOMMANDATION 2. Que le MEIE fonde le premier PGIRE sur des valeurs explicites, adapte en conséquence les paramètres de ses modélisations et s'engage à les soumettre au débat public en vue d'une révision du plan. Ces valeurs pourraient être : démocratie participative, respect du vivant, des collectivités et des droits des peuples autochtones, éradication de la précarité énergétique, transition juste pour les travailleurs et travailleuses du secteur fossile et les communautés qui en dépendent.

LES 4 PILIERS D'UNE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE VIABLE VS. LES PRINCIPES DIRECTEURS DES SCÉNARIOS PRÉLIMINAIRES DU MEIE

Longtemps associée à la fierté québécoise, l'énergie est devenue récemment un vecteur de division au sein de notre société. Inextricablement liés à des enjeux complexes et angoissants tels que le dérèglement climatique, l'effondrement des écosystèmes, la pauvreté croissante d'une grande partie de la population et une remise en question profonde du modèle économique dominant, les choix énergétiques soulèvent en effet des questions énormes et propices aux dissensions.

En même temps, s'il est bien mené, le débat sur notre avenir énergétique peut servir de fer de lance pour un projet de société porteur d'espoir pour le Québec d'aujourd'hui. Nous croyons qu'en fondant ses orientations et décisions sur les quatre piliers d'une politique énergétique viable, le gouvernement du Québec pourra faire de la transition un levier majeur pour rallumer l'imaginaire collectif autour d'un Québec résilient. Ces quatre piliers sont selon nous :

1. [L'énergie, notre bien commun](#)
2. [Un plan de décarbonation crédible et convaincant](#)
3. [La sobriété comme filière énergétique n° 1](#)
4. [L'appropriation et l'opérationnalisation de la transition par les collectivités](#)

Leur bien-fondé et leurs implications concrètes seront abordés dans la suite de ce document. Mais tout d'abord, il nous semble important de faire ressortir en quoi ils diffèrent des principes directeurs sous-jacents aux scénarios présentés dans le [Rapport préliminaire](#) du MEIE.

Principes directeurs des scénarios du MEIE	Piliers d'une politique énergétique viable selon le Mouvement écocitoyen UNEplanète	Commentaires
	1. L'énergie, notre bien commun	Noter que ces différents points sont développés dans la suite du mémoire. Ce principe fondamental devrait être enchâssé dans nos lois et réaffirmé dans le PGIRE.
1. Décarboner l'économie – Rechercher les trajectoires énergétiques optimales permettant d'atteindre les objectifs climatiques du Québec	2. Un plan de décarbonation crédible et convaincant	Nous appuyons ce principe mais estimons que les objectifs climatiques du Québec sont insuffisantes et que les modélisations devraient postuler des cibles plus ambitieuses ainsi qu'un plan d'action crédible et convaincant pour les atteindre.

2. Sécurité et résilience énergétiques – Faire de la diversification du bouquet énergétique et du développement de nouvelles infrastructures des priorités.		Nous appuyons le principe mais affirmons que la maîtrise de la demande est la première garante de sa mise en œuvre et non la diversification du bouquet énergétique ni le développement de nouvelles infrastructures. Le nucléaire devrait être totalement exclu, tout comme l'hydrogène bleu. Le recours au gaz naturel renouvelable et à l'hydrogène vert devrait être minime et réservé à certains procédés industriels.
3. Efficacité et sobriété énergétiques – Considérer la réduction de l'intensité énergétique des secteurs de consommation et l'adoption de modes de vie plus sobres en énergie.	3. La sobriété comme filière énergétique n° 1	Nous appuyons ce principe mais sur la base du Rapport préliminaire du MEIE, nous estimons que les efforts envisagés en ce sens ne sont ni systémiques, comme il se doit, ni assez ambitieux. Selon nous, le PGIRE devrait traiter la sobriété (incluant l'efficacité) comme filière énergétique n° 1.
4. Acceptabilité sociale – Appuyer la définition des trajectoires énergétiques par une démarche de participation inclusive et transparente permettant aux citoyens, aux communautés autochtones, aux municipalités, aux acteurs économiques et aux autres parties prenantes de contribuer à la réflexion.	4. L'appropriation et l'opérationnalisation de la transition par les collectivités	Nous ne saurions nous opposer au principe d'acceptabilité sociale mais nous déplorons que ce concept ait été amplement galvaudé et récupéré à mauvais escient dans le passé. Au-delà d'une contribution de la population à la réflexion, nous croyons que le succès de la transition dépend pour une large part de l'appropriation et de l'opérationnalisation de la transition par les acteurs et actrices de la société civile à l'échelle des collectivités.

5. Complémentarité des filières et innovation – Miser sur la complémentarité des sources d'énergie renouvelables et des technologies émergentes.		Ce principe directeur est indéniablement pertinent, <i>a priori</i>, mais encore ici les échos qu'on en trouve dans le Rapport préliminaire du MEIE inquiètent. Notamment, il ouvre la porte à l'importance excessive accordée dans les scénarios aux éventuelles avancées technologiques, souvent fort incertaines, par opposition aux transformations structurelles sans lesquelles les efforts de transition ne mèneront pas aux résultats nécessaires.
--	--	---

1. L'ÉNERGIE, NOTRE BIEN COMMUN

L'énergie est **bien plus qu'un simple bien de consommation** : elle est une ressource **indispensable**, produite grâce à des infrastructures **stratégiques**. Les installations de production, de transport et de distribution de l'**électricité**, en particulier, forment l'épine dorsale du Québec moderne. Ces infrastructures sont essentielles au maintien de la stabilité économique, assurent notre sécurité nationale et contribuent à notre qualité de vie. Leur importance grandira encore à mesure que l'électricité remplacera une part toujours croissante de l'énergie aujourd'hui fournie par les combustibles fossiles.

Hydro-Québec, pour sa part, n'est **pas une entreprise comme les autres**. Née de la volonté populaire de prendre le contrôle sur nos ressources et de **pallier aux lacunes des services offerts jusque-là par des entreprises privées**, elle est devenue un symbole profondément ancré dans l'**identité collective** du Québec. Notre avenir énergétique et économique dépend directement des décisions qui la concernent.

Or, la [Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives](#) (« **PL 69** » devenu « **Loi 24** »), adoptée en juin 2025, s'inscrit dans une tendance à la privatisation et à la déréglementation du secteur électrique. De nombreux défenseurs de l'énergie publique y voient un **recul historique**, susceptible de compromettre l'accès à une électricité propre, fiable et abordable pour la population québécoise tout en réduisant la capacité du gouvernement à orienter la politique énergétique dans l'**intérêt collectif** à long terme.

Enchâsser dans un texte de loi la reconnaissance de l'énergie comme bien public essentiel et la volonté de barrer la route à la privatisation d'Hydro-Québec en ferait des principes permanents, difficiles à remettre en question par un gouvernement ultérieur.

RECOMMANDATION 3. Qu'en marge du PGIRE, le gouvernement du Québec adopte une loi affirmant clairement que l'énergie issue du soleil, du vent, de l'eau et de la biomasse est un bien public essentiel et invalidant toute disposition législative ouvrant la porte à la privatisation d'Hydro-Québec.

Notamment, cette loi exclura la participation du secteur privé au développement de l'énergie éolienne et solaire ainsi que la revente au secteur privé d'actifs énergétiques détenus par des municipalités et des communautés autochtones, qui risqueraient autrement d'être utilisées comme conduit pour ouvrir le marché de l'électricité au secteur privé.

Par ailleurs, considérer l'énergie comme un bien commun essentiel implique qu'aucun ménage présent sur le territoire québécois ne devrait en être privé. Or, le nombre de ménages en situation de **précarité énergétique** est estimé à **600 000** au Québec. Plusieurs de ces ménages, souvent locataires, **grelottent** dans leur logement l'hiver ou **suffoquent** pendant les vagues de chaleur extrême qui se font de plus en plus fréquentes en été. Ils peinent à payer leurs factures d'énergie ou le font au détriment d'autres besoins essentiels. Et paradoxalement, les programmes existants de subvention aux rénovations écoénergétiques les excluent systématiquement alors qu'ils sont ceux qui en ont **le plus besoin**, puisqu'ils n'ont pas les moyens d'assumer la part des coûts qui est exigée.

Garantir le droit à la chaleur et à la fraîcheur pour toutes et tous enverrait un signal fort à l'effet que le Québec ne tolérera plus qu'une partie de sa population souffre d'inconfort thermique. Le faire, notamment, en améliorant la **performance énergétique** des logements occupés par les moins nantis et, le cas échéant, en saisissant l'occasion pour les **décarboner**, serait une manière intelligente de contribuer à limiter le besoin de nouvelles infrastructures de production d'électricité et les hausses de prix qui en découleraient.

RECOMMANDATION 4. Qu'en marge du PGIRE, le MEIE fasse adopter par l'Assemblée nationale du Québec une loi-cadre reconnaissant à toutes et tous le droit au confort thermique à des coûts raisonnables pour elles et eux.

RECOMMANDATION 5. Que le PGIRE prévoie l'adoption d'un plan d'action sur 20 ans pour éliminer les passoires et bouilloires thermiques occupées par des ménages à revenus modestes, à raison de 5 % des logements concernés chaque année. Ces rénovations s'effectueront à coût nul pour les occupants et, s'il s'agit de locataires, sans que les coûts se répercutent sur leurs loyers ni que les travaux entraînent des rénovictions.

2. LA SOBRIÉTÉ COMME FILIÈRE ÉNERGÉTIQUE

N° 1

Soyons limpides : la **préservation du vivant** est la toute première responsabilité des générations actuelles de décisionnaires. Cette préservation exige la **décarbonation** accélérée de nos sociétés ainsi que l'abandon des pratiques qui contribuent au dépassement des **limites planétaires**. Or, l'état actuel des connaissances ne laisse pas de doute quant au fait que la **sobriété** est la voie de passage obligée de ce **double virage** à 180 degrés. La décarbonation et la sobriété sont deux défis indissociables qui doivent être relevés ensemble. Le succès de la transition énergétique en dépend.

En effet, le simple remplacement des combustibles fossiles par des énergies renouvelables résout un problème pour en créer d'autres, souvent aussi graves. Notamment, qu'il s'agisse d'hydroélectricité, d'éoliennes, de parcs solaires, de lignes de transport, de postes de distribution, d'usines de biométhanisation ou de production d'hydrogène, la construction et l'exploitation d'infrastructures énergétiques **perturbent** inmanquablement les milieux naturels, habités et/ou agricoles. Nous ne pouvons plus nous permettre d'abîmer davantage la **nature** qui nous fait vivre.

De plus, les **coûts** de construction de ces infrastructures ne cessent d'augmenter. Ainsi, Hydro-Québec estime que les coûts évités grâce à l'efficacité s'élèvent à 9 ¢/KWh et que les coûts évités par la sobriété atteignent 13 ¢/KWh. À l'inverse, si le Québec allait de l'avant avec son plan de doublement des capacités électriques, [le coût marginal des nouveaux approvisionnements atteindrait environ 12,66 ¢/kWh, soit près de 3 fois le coût moyen de nos approvisionnements existants \(4,57 ¢/kWh\)](#). Cette majoration se répercuterait inévitablement sur la facture des clients. Qui paierait la note? La question demeure sans réponse et le gouvernement qui tentera de répartir les hausses entre les diverses clientèles d'Hydro-Québec devra s'attendre à gérer d'importantes tensions. De même, les coûts élevés de production des gaz de sources renouvelables s'ajoutent à d'autres enjeux encore plus préoccupants pour faire obstacle à leur développement massif.

Enfin, la **faisabilité** d'un plan visant à produire toute l'énergie nécessaire pour remplacer la totalité du pétrole et du gaz fossile actuellement consommés est tout sauf démontrée. Dans le cas d'Hydro-Québec, par exemple, l'ex-président Michael Sabia lui-même a reconnu, en commission parlementaire, que la **rareté de la main-d'œuvre qualifiée** et la **capacité de la chaîne d'approvisionnement** sont des défis majeurs pour réaliser les investissements de 150 à 185 milliards de dollars qui sont envisagés.

Ainsi, **il serait périlleux de miser insuffisamment sur la sobriété ou d'adopter une politique industrielle et numérique gourmande en énergie sans tenir compte du risque que les approvisionnements renouvelables ne s'avèrent pas aussi abondants que prévu**. Une telle approche pourrait prolonger la consommation d'énergies fossiles au-delà des échéances prévues et compromettre la sortie hors des énergies fossiles elle-même.

La **sobriété** énergétique doit donc jouer un rôle de premier plan afin de limiter le besoin de nouvelles infrastructures, d'éviter des hausses de coûts insoutenables et de mettre à risque la décarbonation du système énergétique. Le MEIE ouvre d'ailleurs une porte à la sobriété dans son [Rapport préliminaire](#) en y présentant pour la première fois un scénario de faible demande (D1) — sans l'assortir, malheureusement, d'une analyse coûts-bénéfices.

Décarboner vite mais bien : enjeux touchant la sobriété soulevés par les scénarios préliminaires du MEIE

Selon ce scénario D1, la demande totale d'énergie diminuerait de **496 TWh/an en 2022** à **430 TWh/an en 2050**, soit une **baisse de 13 %**. Cette baisse découlerait de « pratiques de sobriété avancées mises en œuvre dans la majorité des secteurs », du « renforcement des principes d'économie circulaire qui diminue les demandes des secteurs énergivores, notamment le ciment, l'aluminium ainsi que le fer et l'acier », d'une baisse de la demande liée au transport routier de marchandises « en raison du rapprochement des entreprises et des habitations des centres urbains, de la densification industrielle, de l'évolution des chaînes d'approvisionnement (mutualisation des flux et valorisation locale des sous-produits), ainsi que du changement modal vers d'autres modes de transport plus efficaces (comme le transport ferroviaire et maritime) », et finalement d'un recul de la demande en énergie des bâtiments et du transport léger, malgré la croissance démographique, grâce à « des pratiques de sobriété foncière (...) et de densification urbaine ».

Bien que cette liste soit pleine de promesses, nous croyons qu'il serait possible d'économiser beaucoup plus d'énergie en entreprenant des **transformations structurelles** qui maximiseraient le potentiel des trois facettes de la sobriété énergétique :

1. les gains d'efficacité inhérents à la conversion des énergies fossiles à l'électricité;
2. les gains d'efficacité technologique (toujours combinée à une stratégie de baisse de la consommation totale afin de déjouer le paradoxe de Jevons);
3. les mesures structurantes pour réduire la demande dans les divers secteurs (industrie, transports, bâtiments, numérique etc.) et éliminer le gaspillage (d'énergie mais aussi des biens et services dont la production, le transport, la distribution et la disposition consomment de l'énergie).

Maximiser ces trois facettes procurerait des baisses de demande beaucoup plus conséquentes, selon nous, car à elles seules, les deux premières mèneraient à une diminution **bien supérieure au 13 % estimé dans le scénario D1**. En l'absence de chiffres détaillés qui nous mèneraient à une conclusion différente, nous ne pouvons que déduire que le scénario D1 n'inclut pas d'hypothèses de mesures structurantes **significatives** et/ou **annule** une grande partie des baisses comptabilisées en postulant des stratégies industrielles et/ou numériques allant dans le sens **opposé**.

Quoi qu'il en soit, le [Rapport préliminaire](#) semble indiquer que le MEIE n'a **pas** l'intention d'opter pour le scénario D1, malgré les efforts modestes qu'il suppose : seul le scénario dit « intermédiaire », D2, est développé dans la suite du rapport.

Mais jusqu'où peut-on aller en matière d'économie d'énergie?

N'ayant pas accès à la base de données du MEIE, qui devrait d'ailleurs selon nous être ouverte, nous puiserons dans les travaux auxquels nous avons participé antérieurement ainsi que des démarches et études menées à l'étranger pour faire valoir qu'il est pertinent, possible et, de fait, **nécessaire** de se donner des cibles de baisse de demande vraiment ambitieuses,

Exemples de cibles gouvernementales en matière de sobriété énergétique

UNION EUROPÉENNE

L'Union européenne a renforcé ses ambitions de sobriété via la [directive révisée sur l'efficacité énergétique \(2023/1791\)](#), entrée en vigueur en octobre 2023. Elle impose des cibles légalement contraignantes pour l'ensemble des États membres afin de réduire de **38 %** la consommation d'énergie finale **par rapport aux projections pour 2030 du scénario de référence de l'UE de 2007** (un scénario de « Business as Usual » qui modélisait ce que serait la consommation de l'UE en 2030 sans mesures d'efficacité supplémentaires). Cela se traduit par des plafonds de consommation absolus pour les pays membres.

Les [huit modélisations utilisées par la Commission européenne pour élaborer son rapport Une planète propre pour tous](#) amène la Commission à conclure que la carboneutralité ne pourra pas être atteinte sans donner une place prépondérante à la sobriété : « La voie à suivre pour parvenir à une économie à zéro émission nette de gaz à effet de serre pourrait être fondée sur une action conjointe s'articulant autour d'un ensemble de sept grandes composantes stratégiques: 1. *Maximiser les avantages de l'efficacité énergétique, y compris grâce aux bâtiments à émissions nulles* : Les mesures d'efficacité énergétique devraient jouer un rôle central pour parvenir à zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050, **en réduisant la consommation d'énergie de moitié** par rapport à 2005. »

FRANCE

Selon la [Stratégie française pour l'énergie et le climat — 2023](#) (PDF), l'objectif numéro 1 de la Programmation pluriannuelle de l'énergie de la France est de « Baisser nos consommations énergétiques » afin d'atteindre les cibles suivantes :

- Réduction de **30 %** de la consommation d'énergie **en 2030 par rapport à 2012**.
- Réduction de **40 à 50 %** de la consommation énergétique **d'ici à 2050 par rapport à 2021**.

Voir la section « Objectif 1 : Baisser nos consommations énergétiques » pour prendre
[Les quatre piliers d'une politique énergétique viable au Québec](#) ■ 13

connaissance des principales stratégies, fort intéressantes.

Nota : la nouvelle Programmation pluriannuelle de l'énergie française (2025-2035) est attendue le 15 février 2026.

ALLEMAGNE

L'Allemagne a inscrit dans sa Loi sur l'efficacité énergétique ([Energieeffizienzgesetz - EnEfG](#)), adoptée fin 2023 :

- Objectif à l'horizon **2030** : réduction de la consommation finale d'énergie de **26,5 % par rapport à 2008**.
- Cible à l'horizon **2045** (neutralité carbone) : réduction de la consommation finale d'énergie de **45 % par rapport à 2008**.

Exemples de recherches sur la suffisance énergétique

ASSOCIATION négaWATT

Selon le 5^e scénario de transition énergétique de l'[Association négaWatt](#), fondé sur des propositions détaillées par secteur, la **France** atteindrait en **2050** la neutralité carbone, un mix énergétique à 96 % renouvelable, une **consommation d'énergie primaire divisée par 3** et une production d'énergies renouvelables multipliée par 3.

SCÉNARIO CLEVER

En 2023, l'Association négaWatt et ses partenaires de 21 pays européens ont dévoilé [le scénario CLEVER](#), une trajectoire énergétique à l'échelle **européenne**. Selon ce scénario, l'Europe peut atteindre la neutralité carbone en 2045 et, d'ici 2050, être indépendante de toute importation d'énergie, **réduire** sa consommation d'énergie de **55 %**, produire de l'énergie 100 % renouvelable et **se passer** de procédés de **capture et de stockage du carbone** (CSC) ainsi que de nouveau **nucléaire**.

UNIVERSITÉ DE COLOGNE

En Allemagne, [l'étude](#) réalisée à l'Université de Cologne pour DENA (l'agence allemande de l'énergie) indique que la **neutralité carbone** passerait par une **baisse de la consommation finale globale d'énergie d'environ 41 % d'ici 2045 par rapport à 2018**.

LIVING WELL WITHIN LIMITS

Le projet de recherche [Living Well Within Limits](#) a révélé que **10 %** de la population utilise environ **75 %** de l'énergie consommée à l'**échelle mondiale** et établi qu'en 2050, malgré

la croissance démographique, il serait possible de fournir à toutes et tous des **conditions de vie décentes** tout en diminuant de **60 %** la consommation mondiale actuelle d'énergie.

Il est intéressant de remarquer que dans tous les cas ci-dessus¹, **les cibles ambitieuses de sobriété énergétique proposées par les chercheurs ou adoptées par les gouvernements résultent de modélisations ayant démontré que les scénarios de sobriété sont non seulement moins coûteux mais aussi indispensables à la réussite de la décarbonation.**

Quelle cible de sobriété énergétique pour le Québec à l'horizon 2045?

Sachant qu'en ce moment, environ la moitié de l'énergie consommée au Québec provient de combustibles fossiles, le Mouvement écocitoyen UNEplanète propose :

RECOMMANDATION 6. Qu'en vue de l'élaboration du PGIRE, le MEIE mène et publie des études claires et précises sur les coûts et les bénéfices économiques, sociaux et environnementaux de divers scénarios de baisses de la demande énergétique (englobant les gains d'efficacité dus à l'électrification, les gains d'efficacité technologique et les mesures structurantes pour baisser la consommation dans les divers secteurs et éliminer le gaspillage), en les comparant à ceux des autres filières énergétiques.

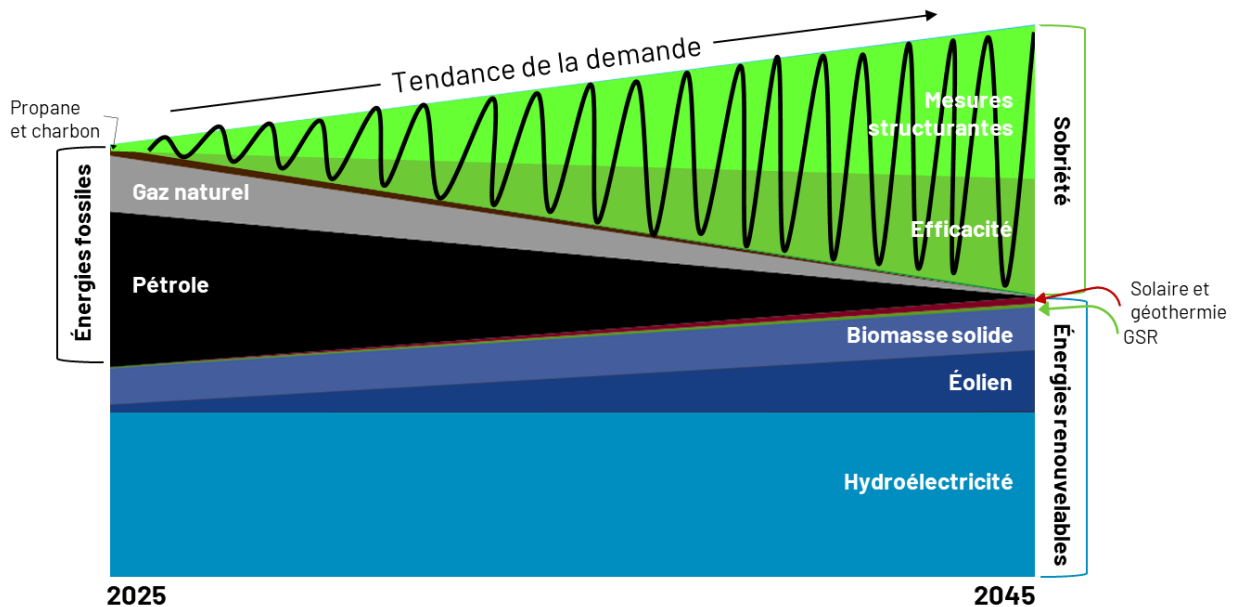
RECOMMANDATION 7. Que parmi les scénarios mentionnés dans le [Rapport préliminaire](#), le PGIRE retienne le scénario de demande faible (D1) en révisant toutefois les chiffres pour viser, non pas une baisse de 13 % de la consommation totale d'énergie d'ici 2050 mais plutôt une baisse de 35 % d'ici 2045, soit une consommation totale d'énergie de 325 TWh en 2045, et fixe des cibles de réduction contraignantes aux 5 ans, par secteur, en précisant les moyens qui permettront de les atteindre tout en affranchissant le Québec des énergies fossiles.

$\pm 500 \text{ TWh/an} \times -35 \% \approx -175 \text{ TWh/an}$, pour une demande totale de $\pm 325 \text{ TWh}$ en 2045.

¹ Sauf la recherche *Living Well Within Limits* qui porte spécifiquement sur l'énergie et les limites planétaires.

Le graphique qui suit illustre de manière conceptuelle l'évolution recommandée de la demande d'énergie au Québec entre 2025 et 2045. Il montre que le développement des énergies renouvelables ne devrait avoir qu'un rôle restreint à jouer, la sobriété annulant la majeure partie des effets de la sortie des énergies fossiles et de la tendance à la hausse de la demande.

REPRÉSENTATION CONCEPTUELLE DE L'ÉVOLUTION SOUHAITÉE DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE



Il faut souligner que la sobriété ne mène pas à un retour à l'âge de pierre mais implique **des barrières à la surconsommation et plus d'équité**. Les ménages les moins nantis vivent déjà dans des formes de sobriété imposées et parfois extrêmes. Plusieurs dépensent des sommes démesurées, par rapport à leur budget, pour vivre dans des passoires thermiques impossibles à chauffer convenablement et conduire des véhicules énergivores pour se rendre à leur travail, sans pouvoir se prévaloir des subventions qui permettent aux ménages plus aisés d'isoler leur logement ou de se procurer une voiture ou un vélo électrique. Le passage à la sobriété énergétique exige un **rééquilibrage des conditions de vie** des divers segments de la société. Par conséquent, nous recommandons :

RECOMMANDATION 8. Que le MEIE crée un groupe de travail ayant pour mandat de conseiller le ou la ministre sur les mesures à prendre pour que la transition énergétique améliore les conditions de vie des populations vulnérabilisées ou marginalisées. Ce groupe de travail inclura notamment des expert·es terrain des enjeux soulevés.

Quelques mesures phares de sobriété à intégrer aux modélisations

En complément aux mesures de sobriété décrites dans le scénario D1 du [Rapport préliminaire](#) du MEIE, nous nous inspirons des travaux antérieurs auxquels nous avons participé, y compris des revues de littérature exhaustives et des processus larges de réflexion collective, pour soumettre les recommandations qui suivent.

Noter que nous accordons une importance particulière à la première de ces recommandations, qui touche l'industrie et l'économie en général. Comme le souligne le stratège Jean-Pierre Dubé dans son billet publié dans Le Devoir du 9 février 2026, [Chronique d'une décroissance annoncée](#), dont nous nous permettons de citer de longs extraits :

« À la base de tout se trouve la biosphère : sols, eau, forêts, énergie et climat. Cette base est aujourd'hui sous tension extrême. Les ressources naturelles, en particulier l'eau douce et le pétrole brut, véritables carburants de l'économie, se raréfient, le climat se dérègle et, à l'échelle mondiale, sept des neuf limites qui rendent la vie possible sont déjà franchies. Ces limites s'imposent à nous. »

« Le secteur quaternaire regroupe l'économie du savoir et de l'optimisation : numérique, données, intelligence artificielle (IA), recherche, ingénierie, planification, conseil et plateformes. Il est utile quand il aide à faire mieux avec moins. Il fragilise l'économie dès qu'il se développe comme si la base matérielle était infinie. »

« Dans un monde où l'énergie, les ressources, la stabilité écologique et la capacité de production matérielle deviennent des facteurs limitants, l'économie (...) revient aux besoins essentiels : se nourrir, se loger, s'habiller, se soigner, s'éduquer et assurer un minimum de sécurité collective. »

« On peut créer du crédit et déployer de l'IA, mais ni l'argent ni l'IA ne créent à volonté plus d'énergie, plus de matière ou plus de stabilité écologique. À mesure qu'on s'élève dans la tour économique, la matière, l'énergie et la nature qui la soutiennent s'effacent du regard, tandis que la richesse financière se concentre et que l'analyse se déconnecte du réel. Pourtant, chaque étage dépend entièrement de ce qui se trouve en dessous. »

Cette vision s'oppose frontalement à celle qui a guidé les choix énergétiques du Québec au cours des dernières années. Nous croyons qu'elle est foncièrement juste et qu'il est temps pour le Québec de **tourner le dos** aux paradigmes du passé, notamment en renonçant au développement de **centres de données** au-delà des besoins de base.

RECOMMANDATION 9. Que le PGIRE :

- **en ce qui concerne l'industrie et l'économie en général, mette l'énergie du Québec au service d'une transition ambitieuse qui sera ancrée dans les réalités des régions, assurera la robustesse, la décarbonation et la sobriété énergétique des entreprises d'ici (via l'écoconception, la circularité, les symbioses industrielles, etc.) et soutiendra une économie du bien-être pour toutes et tous** – par opposition à une stratégie d'attraction de multinationales énergivores sans racines locales et à une économie de la surconsommation, notamment dans le numérique;
- **postule des investissements massifs dans le transport collectif et l'existence d'un réseau de TC de calibre mondial partout au Québec d'ici 2050**; qu'à cette fin, il prévoie un plan complet de développement du transport collectif urbain et interurbain à l'horizon 2050 en fonction du « bon mode au bon endroit », des investissements de 45 milliards \$ (500 \$ par personne/par an) au cours des 10 premières années, la disponibilité des budgets de fonctionnement nécessaires à l'utilisation optimale des infrastructures et l'adoption de mesures diverses pour favoriser le transfert modal vers le TC et la mobilité durable en général;
- **mise pleinement sur les gains d'efficacité potentiels dans le secteur du transport de marchandises.** Plus précisément, le PGIRE devrait viser, d'ici 2035 :
 - le transfert de 30 % des tonnes-km transportées sur de moyennes et longues distances des camions vers les trains;
 - une réduction de 25 % de la consommation d'énergie et des émissions de GES attribuables au transport lourd;
 - l'électrification des camions de livraison urbaine et le développement du vélo cargo. Pour le Grand Montréal seulement, cela pourrait éliminer jusqu'à 200 000 T de GES / an.

- **inclue les effets sur la demande d'énergie d'une stratégie de souveraineté et de désescalade numérique;**
- **inclue les effets sur la demande d'énergie de pratiques exemplaires de l'État en matière de choix et de localisation de ses infrastructures** (projets de transport, édifices publics, équipements publics, etc.).

3. UN PLAN DE DÉCARBONATION CRÉDIBLE ET CONVAINCANT

Quelle cible de décarbonation pour le Québec à l'horizon 2045?

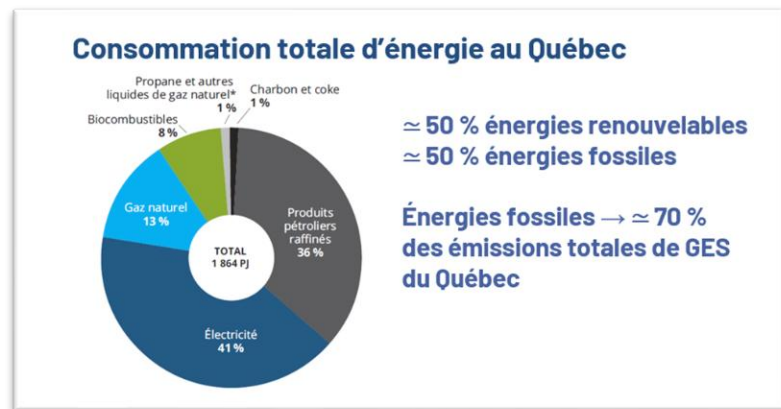
Plus de la moitié de l'énergie consommée au Québec provient des énergies fossiles, principales responsables du réchauffement climatique. En 2022, les émissions de GES issues du pétrole, du gaz et du charbon s'élevaient à environ 53 Mt, soit 70 % des émissions totales du Québec, en hausse d'une mégatonne par rapport à 2021. Atteindre nos objectifs

climatiques exige donc un recul rapide et soutenu de la consommation de combustibles fossiles.

Or, il est aujourd'hui reconnu que **la production d'énergies renouvelables ne garantit en rien la sortie des énergies fossiles** ni même une réduction conséquente de leur consommation. Il est donc impératif que le PGIRE **priorise** l'abandon des énergies fossiles **et non** le développement de l'offre d'énergies renouvelables qui pourraient simplement s'ajouter à l'offre de combustibles fossiles tout en occasionnant des coûts financiers, écologiques et sociaux inacceptables pour la population québécoise.

La décarbonation doit être rapide et complète : contrairement à l'hypothèse utilisée dans les modélisations effectuées pour le Rapport préliminaire du MEIE, le PGIRE ne doit pas se fonder sur l'objectif d'éliminer **80 %** des émissions de GES d'origine anthropique d'ici **2050**, par rapport à **1990**, mais bien sur l'objectif de les réduire d'au moins **85 %** d'ici **2045**, conformément au huitième avis du Comité consultatif sur les changements climatiques (CCCC) publié en novembre 2025.

Comme le souligne cet avis, si ces cibles peuvent paraître ambitieuses « leur ampleur peut être relativisée lorsqu'elles sont comparées à la démarche européenne. Le CSCECC² (2025) a recommandé à l'Union européenne de "fixer un objectif national de réduction nette des émissions de l'ordre de **90 à 95 %** d'ici **2040**" et "les scénarios indiquent des réductions nettes réalisables de **71 à 80 %** d'ici **2035**". Le Haut conseil pour le climat



Graphique : Whitmore, J., Pineau, P.-O., 2025. *État de l'énergie au Québec 2025*, Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal, rapport préparé pour le gouvernement du Québec - Données de 2022

² Conseil scientifique consultatif européen sur le changement climatique

soutient quant à lui un objectif de réduction pour l'UE de **72,5 %** en **2035** et de **90 %** en **2040** (Haut conseil pour le climat, 2025). »

Notons que **le 10 février 2026, les eurodéputés ont adopté l'objectif de diminuer les émissions de GES de l'Union européenne de 90 % d'ici 2040, par rapport à 1990.**

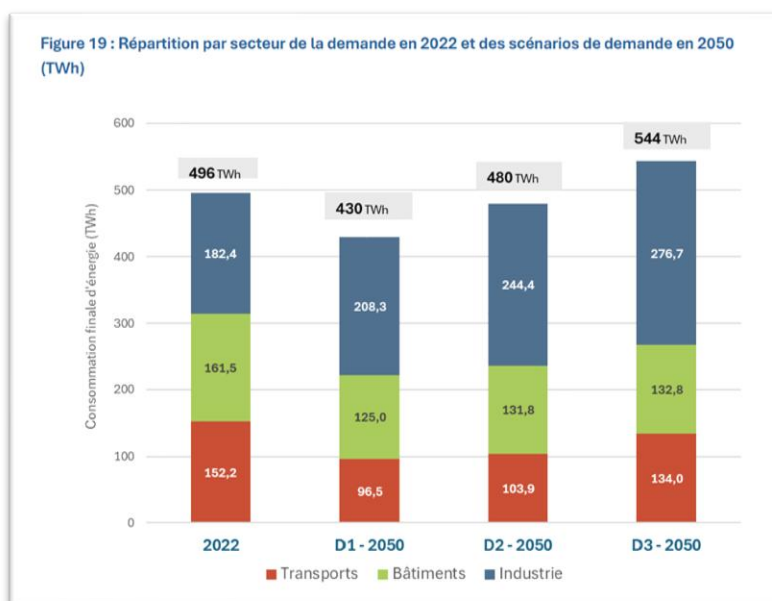
Le Québec pourrait figurer parmi les leaders climatiques mondiaux en se donnant un objectif de réduction des GES de **85 à 95 % d'ici 2045, par rapport à 1990.**

Décarboner vite mais bien : enjeux touchant le mix énergétique soulevés par le Rapport préliminaire du MEIE

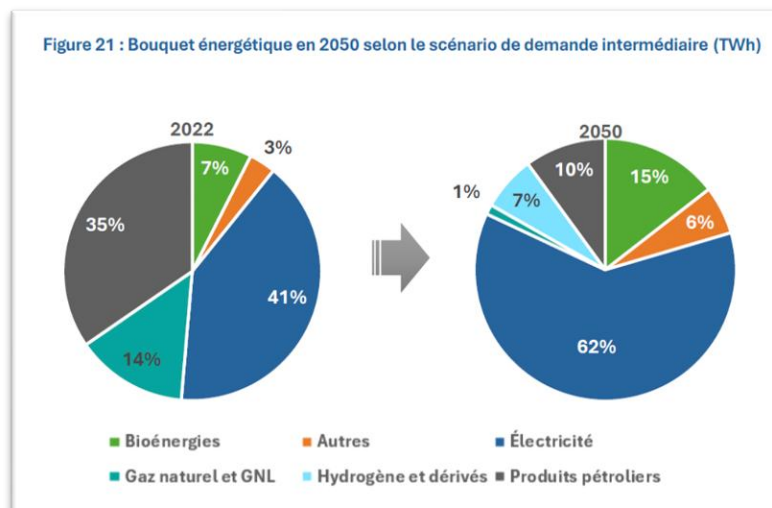
OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Selon la figure 19 du [Rapport préliminaire](#) du MEIE, la **demande d'énergie finale** totaliserait en 2050 :

- 430 TWh en vertu du scénario D1 (faible demande);
- 480 TWh en vertu du scénario D2 (demande intermédiaire);
- 544 TWh en vertu du scénario D3 (demande forte).



Selon la figure 21 du même rapport, le **mix énergétique** évoluerait de la manière indiquée ci-contre entre 2022 et 2050 (en vertu du scénario D2 pour 2050).



Selon le tableau présenté à la page 86 du même rapport, les **approvisionnements en**

électricité (incluant l'efficacité)

augmenteraient d'ici 2050 de 111 TWh en vertu du scénario D1

(68 en excluant l'efficacité), de 161 TWh en vertu du scénario D2 (108 en excluant l'efficacité) et de 221 TWh en vertu du scénario D3 (164 en excluant l'efficacité).

Nouveaux approvisionnements estimés par rapport à 2022	2050 (TWh)		
	D1	D2	D3
Nouvelle production au Québec	35	75	131
Variations des échanges commerciaux	33	33	33
Efficacité énergétique électrique ³⁰	43	53	57
TOTAL	111	161	221
Hydro-Québec	150-200³¹		

En croisant les chiffres des figures 21 et 19, on constate que les écarts entre 2022 et 2050 (selon le scénario D2, le seul présenté), pour les diverses filières énergétiques, seraient les suivants :

	% du mix total en 2050 (scénario D2)	TWh en 2050 (scénario D2) (480 TWh * pourcentage)	Écart approximatif 2022-2050
Électricité	62 %	298	+ 95 TWh 62 %*480 TWh en 2050=298 - 41 %*496 TWh en 2022=203 Δ + 95 TWh
Bioénergies	15 %	72	+ 37 TWh 15 %*480 TWh en 2050=72 - 7 %*496 TWh en 2022=35 Δ + 37 TWh
Hydrogène et dérivés	7 %	34	+ 34 TWh 7 %*480 TWh en 2050=34 - 0 %*496 TWh en 2022=0 Δ +34 TWh
Produits pétroliers et gaz naturel fossile (10 % + 1 %)	11 %	53	- 190 TWh 11 %*480 TWh en 2050=53 - 49 %*496 TWh en 2022=243 Δ - 190 TWh
Autres	6 %	29	+ 14 TWh 6 %*480 TWh en 2050=29 - 3 %*496 TWh en 2022=15 Δ +14 TWh
Total		486*	

* L'écart entre 486 et 480 est sans doute attribuable à l'arrondissement des pourcentages

Ces chiffres sont difficiles à concilier avec les précédents puisque selon le tableau de la page 86, le scénario D2 exigerait 161 TWh d'approvisionnements supplémentaires en électricité en 2050 (108 en excluant l'efficacité) alors que le croisement des chiffres de la figure 21 et de la figure 19 indique une demande accrue d'électricité de 95 TWh entre 2022 et 2050. Quoi qu'il en soit, ces approximations nous permettent de détecter certains enjeux importants.

CONSUMMATION ÉNERGÉTIQUE FINALE ET CONTRIBUTION DE L'ÉLECTRICITÉ

Tel que précisé dans la section précédente, qui porte sur la sobriété, le Mouvement écocitoyen UNEplanète propose que d'ici **2045**, le Québec se soit affranchi des énergies fossiles **en ayant réduit sa demande totale d'énergie d'au moins 35 %**, malgré la tendance à la hausse de la demande.

Selon nos estimations, cette baisse pourrait et devrait être atteinte en 2045 en limitant les besoins de nouveaux approvisionnements électriques à environ **35 %** de la consommation actuelle, soit :

→ **± 200 TWh/an x 35 % ≈ 70 TWh/an** d'approvisionnements électriques supplémentaires à acquérir, pour une **consommation totale d'électricité** égale à **± 270 TWh**

Nota : le pourcentage identique dans les deux cas (35 %) est une coïncidence.

Cette cible est de loin inférieure au plan d'Hydro-Québec (150 à 200 TWh supplémentaires) mais relativement proche des scénarios D2 (108 TWh supplémentaires hors efficacité) et surtout D1 (68 TWh supplémentaires hors efficacité), qui nous semble le plus désirable, du [Rapport préliminaire](#).

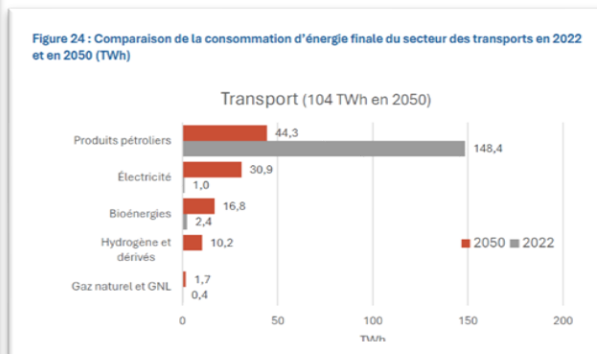
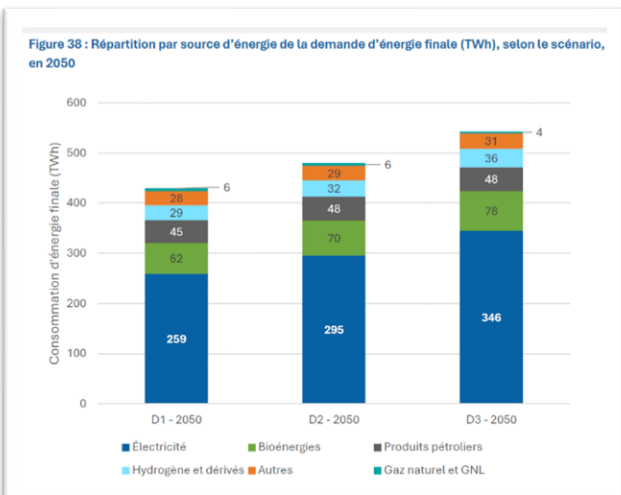
CONTRIBUTION DES AUTRES SOURCES D'ÉNERGIE AU MIX ÉNERGÉTIQUE

Par contre, comme le révèle le tableau suivant, nous décelons des divergences majeures entre nos cibles et celles qui sont mentionnées dans le [Rapport préliminaire](#) en ce qui concerne les sources d'énergie autres que l'électricité. Prises globalement, les cibles sont les suivantes :

	Cibles du Mouvement écocitoyen UNEplanète 2045 (TWh)	Cibles D2 du MEIE 2050 (TWh)
Demande totale d'énergie	325	480
Part de l'électricité	270	298
Part des autres sources d'énergie	55	182

La place que le MEIE semble vouloir accorder à ces diverses sources d'énergie « autres que l'électricité » nous paraît très problématique parce qu'elle révèle des efforts largement insuffisants de sobriété (sujet de la section précédente) mais aussi pour diverses raisons spécifiques à chacune des sources d'énergie en question.

PERSISTANCE EXCESSIVE DE LA CONSOMMATION DE PRODUITS PÉTROLIERS



Les figures 38 et 24 du [Rapport préliminaire](#) révèlent que les modélisations effectuées pour le MEIE mènent à une persistance excessive de la consommation de produits pétroliers en 2050. Notamment, dans le scénario D2, les produits pétroliers fourniraient encore 48 TWh d'énergie, dont 44,3 pour le secteur du transport, alors qu'en raison de leur impact climatique, leur présence devrait être tout au plus marginale pour l'ensemble des secteurs.

En transport, l'électrification des véhicules représenterait seulement, à terme, « jusqu'à 30 % du bouquet énergétique de ce secteur », une cible étonnamment faible étant donné la disponibilité existante et croissante de solutions électriques. Les produits pétroliers résiduels seraient « principalement utilisés pour le transport aérien, les véhicules hors route et le transport maritime, ainsi que pour une fraction du transport routier lourd ». Le secteur aérien resterait majoritairement dépendant des carburants fossiles et représenterait à lui seul « 77 % des produits pétroliers consommés en 2050 ».

Ces chiffres semblent confirmer la volonté du gouvernement de continuer à soutenir le maintien et le développement des aéroports régionaux sans qu'à notre connaissance, des solutions de mobilité interurbaines de centres-villes à centres-villes, par autocars et/ou trains, aient été évaluées, alors que ces solutions seraient potentiellement plus pratiques, probablement moins coûteuses et assurément plus écologiques. Noter par ailleurs que si la part prévue de l'électricité en transports est aussi faible, c'est aussi à cause de l'importance accordée au gaz naturel, aux bioénergies et à l'hydrogène dans le transport lourd, ce qui soulève d'autres problèmes.

GAZ NATUREL FOSSILE ET RENOUVELABLE (GNF ET GNR)

La figure 30 du [Rapport préliminaire](#) révèle que les modélisations effectuées mènent à une contribution importante du gaz naturel au mix énergétique de l'avenir.

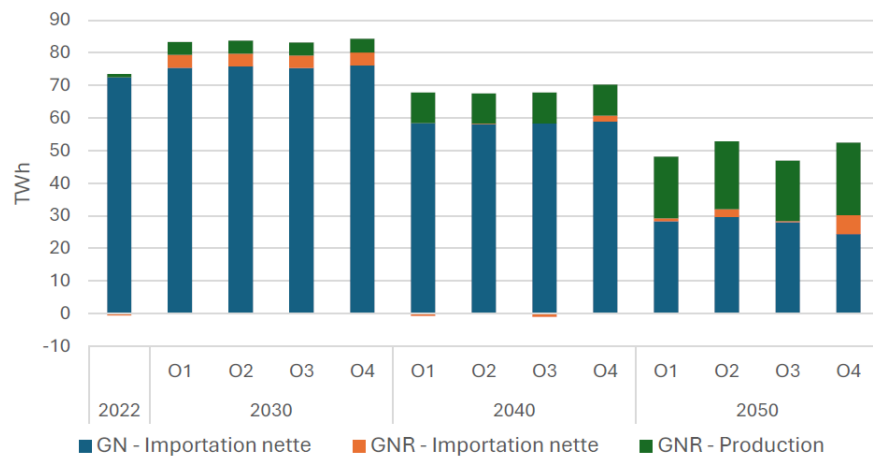
Dans le cas du **GNF**, la place que les scénarios lui

accordent en 2050 (près de 10 % de la consommation actuelle dans le scénario D2) et d'ici à cette échéance est particulièrement **préoccupante**.

Notamment, le **GNF** est fortement mis à contribution pour les systèmes **biénergie** dans le secteur résidentiel, qui « atteignent (...) un pic en 2040 (autour du **quart** des stocks de systèmes de chauffage) » et sur lesquels le ministère s'appuie lourdement comme outil de gestion des **pointes** de consommation électrique, sans miser suffisamment sur les autres **solutions existantes**. On compte aussi sur le GNF pour produire des quantités importantes **d'hydrogène « bleu »**, un carburant issu du gaz fossile que nous avons eu la surprise de découvrir dans le mix énergétique de l'avenir proposé par les modélisations du MEIE. Enfin, les scénarios prévoient que la consommation de gaz fossile augmentera à court et moyen termes dans les **camions lourds** avant de diminuer progressivement, sans que la pertinence technologique d'une telle approche ne soit **étayée** ni que des efforts de réduction du transport de marchandises ou de transfert modal vers le **train** ne soient mentionnés sauf dans le scénario D1, qui n'est pas développé dans la suite du document.

En ce qui concerne le **GNR**, le [Rapport préliminaire](#) indique qu'il sera utilisé non seulement pour les procédés industriels exigeant ce type de combustible, mais aussi pour le **chauffage** (dans le cadre du programme de biénergie), pour le **chauffage de l'eau** (principalement dans le secteur commercial et institutionnel) et dans le **transport**, des usages **facilement convertibles** à l'électricité. Cette approche est contraire aux orientations de la [Stratégie québécoise sur l'hydrogène vert et les bioénergies](#) qui stipule qu'on devrait réserver le GNR (et l'hydrogène vert) aux usages **sans regret** (impossibles à électrifier). Les usages non recommandés (chauffage et transport) viennent **gonfler** inutilement les projections de demande de GNR.

Figure 30 : Évolution de la disponibilité du gaz naturel et du GNR (TWh)



Par ailleurs, le rapport précise que l'utilisation du GNR restera marginale « en raison de son **coût croissant** ». De nombreux indices laissent croire en effet que le coût du GNR empêchera sa production en quantités suffisantes pour remplacer le GNF. De plus, toute hausse significative de sa production dépendra en bonne partie de la biomasse forestière, ce qui soulève d'[importants questionnements](#) quant aux impacts sur la santé des **forêts** qui ont un rôle crucial à jouer en matière de climat et de biodiversité, mais aussi sur la carboneutralité de ce combustible. Nous croyons qu'il existe aussi un risque réel que la **neutralité carbone** du GNR ou à tout le moins du GNR de deuxième génération cesse d'être reconnue par la communauté scientifique et les gouvernements du monde, et donc qu'une réflexion de fond s'impose avant d'investir massivement dans cette filière.

En résumé, nous estimons que les scénarios donnent **beaucoup trop d'importance** au gaz naturel fossile et que les perspectives de développement du gaz naturel renouvelable évoquées ont de bonnes chances de n'être qu'un **cheval de Troie** pour le maintien du gaz, très majoritairement fossile, dans le mix énergétique, ainsi que pour la survie du réseau gazier.

IMPORTANCE EXCESSIVE ACCORDÉE À L'HYDROGÈNE

Le [Rapport préliminaire](#) accorde une place croissante à l'hydrogène, « malgré la **complexité** liée à la mise en place d'une chaîne de valeur complète » et malgré les **embûches** « liées à la construction de nouveaux réseaux spécialisés pour l'hydrogène ». Il prévoit que l'hydrogène sera principalement de type « **bleu** », c'est-à-dire produit à partir de gaz naturel **fossile** avec captage, utilisation et stockage de carbone (CUSC), bien que « la **disponibilité de la molécule** sur les marchés extérieurs ainsi que son **prix** demeurent des hypothèses sensibles » et sans qu'apparemment soient pris en compte les **impacts** climatiques, écologiques et sociaux de l'extraction du gaz naturel là d'où il provient, ni les **incertitudes** importantes touchant le potentiel réel des technologies de CUSC. Selon le rapport, l'hydrogène serait utilisé principalement pour des procédés industriels exigeant des combustibles de ce genre mais aussi pour de nouveaux usages, notamment pour le secteur du **transport lourd routier**, en contradiction avec la [Stratégie québécoise sur l'hydrogène vert et les bioénergies](#). Tout comme pour le GNR, les usages non recommandés viennent gonfler inutilement les projections de demande d'hydrogène.

Le Mouvement écocitoyen UNEplanète remet fortement en question la **validité de la stratégie « hydrogène »** sous-jacente aux scénarios. L'hydrogène est un vecteur énergétique très peu efficace et très coûteux. En plus des impacts indésirables inhérents au développement de l'hydrogène « bleu » (et aussi de l'hydrogène dit « vert », en fait), qui doivent sans faute être pris en considération, cette filière doit être **passée au crible des coûts et de la faisabilité** et **comparée à d'autres scénarios qui mettraient davantage sur la sobriété, le transfert modal et l'électrification**.

NON AU NUCLÉAIRE

Malgré certains indices préalables, c'est avec stupeur que nous avons constaté la présence d'un scénario « Nucléaire » dans Le [Rapport préliminaire](#). En effet, l'option nucléaire a été **rejetée** massivement au Québec et n'y bénéficie toujours que d'une très faible acceptabilité sociale. Ses coûts sont **exorbitants** et son implantation est beaucoup trop **lente** dans un contexte d'urgence climatique. Elle expose le territoire à de nombreux **périls climatiques, naturels et géopolitiques**, et la population à des **menaces inacceptables pour la santé et la sécurité**. De l'extraction polluante de l'uranium à la gestion impossible de ses déchets, l'énergie nucléaire présente de nombreux risques et ne permet pas de répondre aux exigences d'une transformation socioécologique du Québec, alors qu'une stratégie rigoureuse combinant la sobriété énergétique et la conversion aux énergies « vertes » (dont le nucléaire ne fait pas partie) la rendrait totalement superflue.

Sur la base des multiples considérations présentées ci-dessus, le Mouvement écocitoyen UNEplanète recommande :

RECOMMANDATION 10. Qu'en marge du PGIRE, le gouvernement fasse adopter par l'Assemblée nationale du Québec une loi sur la carboneutralité :

- définissant les valeurs qui guident la décarbonation;
- établissant l'objectif d'avoir éliminé 85 à 95 % des émissions totales de GES d'ici 2045, par rapport à 1990;
- fixant au moyen de budgets carbone des cibles contraignantes de décarbonation par secteur tous les cinq ans jusqu'en 2045;
- fixant l'obligation d'avoir réduit d'au moins 50 % d'ici 2035 et de près de 100 % d'ici 2045 les GES émis par le secteur de l'énergie.

RECOMMANDATION 11. Que le PGIRE fixe les choix suivants en ce qui concerne le mix énergétique du Québec d'ici à 2045 :

- **non poursuite des stratégies favorisant la consommation de gaz fossile entre 2026 et 2045** (programme de biénergie, gaz naturel pour le transport lourd etc.); publication et adoption dès 2026 de l'ensemble des règlements d'application de la Loi sur la performance

environnementale des bâtiments adoptée en mars 2024;

- **sortie complète** du pétrole et du gaz naturel fossile, avec cibles contraignantes aux cinq ans;
- **étude comparative de différents scénarios de transport interurbain** afin d'identifier le mix optimal (routier, ferroviaire, maritime, aérien);
- **au maximum 70 TWh/an d'approvisionnements électriques supplémentaires**, pour une demande totale d'électricité = ± 270 TWh/an;
- **au maximum 55 TWh/an supplémentaires provenant de sources d'énergie autres que l'électricité**;
- recours au GNR et à l'hydrogène vert réservé aux usages sans **regret** (procédés industriels non convertibles à l'électricité);
- **aucun recours à l'hydrogène bleu**;
- **aucune dépendance des technologies de capture et de stockage du carbone pour le succès du plan**;
- **stratégie thermique ambitieuse**;
- **interdiction du nucléaire sous toutes ses formes**.

4. L'APPROPRIATION ET L'OPÉRATIONNALISATION DE LA TRANSITION PAR LES COLLECTIVITÉS

La transition vers la neutralité carbone et la sobriété énergétique soulève des défis écologiques, économiques et sociaux qui dépassent largement le seul secteur de l'énergie. Elle appelle à une refonte profonde de nos systèmes et pratiques de production, d'aménagement, de transport et de consommation, une **transformation** qui touche le **quotidien** de toute la **population**, de toutes les **organisations** et de tous les **secteurs** d'activité.

Cette transformation ne peut être imposée d'**en haut**. Les politiques nationales sont indispensables, mais insuffisantes : **c'est sur le terrain, dans les territoires, que la transition prend vie**. C'est donc par l'appropriation et l'opérationnalisation de la transition par les collectivités que viendra l'adhésion de la population aux changements qui s'exprimeront de façon concrète, entre autres, dans le plan de gestion intégrée des ressources énergétiques du Québec.

Nous proposons deux stratégies qui permettraient, selon nous, d'engager la population du Québec dans la coconstruction d'un projet de société mobilisateur, fondé sur une compréhension commune des choix qui s'offrent à nous : un « BAPE générique » sur les politiques énergétique et industrielle du Québec et la mise en place de chantiers régionaux de la transition.

Un BAPE générique pour décider ensemble

La population québécoise doit pouvoir **comprendre** les enjeux inhérents à l'**urgence climatique**, à la **crise de la biodiversité** et à la **transition hors des énergies fossiles**, qui ne leur ont jamais été communiqués clairement par le gouvernement. Il faut aussi que la population puisse participer à un véritable **dialogue social** sur ces sujets afin que les orientations adoptées soient éclairées par l'ensemble des **connaissances** et **perspectives** pertinentes, et aussi **consensuelles** que possible. Malgré certains efforts de consultation qui se sont généralement limités aux spécialistes, ce dialogue vivement réclamé a jusqu'ici été largement escamoté. Nous croyons qu'il est **encore temps** de l'intégrer à notre démarche collective vers la carboneutralité et la sobriété – et qu'il est indispensable de le faire. Et nous estimons que le Bureau d'audiences **publiques sur l'environnement** (BAPE), une institution québécoise exemplaire, reconnue pour son indépendance et sa rigueur, est l'outil **tout désigné** pour mener à bien un tel exercice. Par conséquent, nous recommandons :

RECOMMANDATION 12. Que le MEIE déploie dès 2026 une campagne intensive d'information sur les options qui s'offrent au Québec en matière de transition énergétique et industrielle, ainsi que sur leurs impacts climatiques, écologiques, économiques et sociaux.

Cette campagne visera toutes les tranches de la société, avec des déclinaisons adaptées aux réalités régionales. Elle sera conçue en collaboration avec des spécialistes de la communication scientifique et des chercheuses et chercheurs de premier ordre, d'ici et d'ailleurs. Elle fera appel à tous les canaux de communication pertinents, y compris des séances d'information à l'intention du grand public et de publics ciblés.

RECOMMANDATION 13. Qu'en marge du PGIRE, le MEIE demande au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs d'ordonner en 2027 une enquête avec audiences publiques (un « BAPE générique ») sur les politiques énergétique et industrielle du Québec.

Cette démarche inclura une tournée des régions du Québec et la production d'un rapport par le BAPE intégrant des considérations et des recommandations différenciées selon les réalités et aspirations des régions. Des efforts concrets seront déployés pour assurer la participation des populations marginalisées et pour convenir avec les communautés autochtones de modalités garantissant la pleine prise en compte de leurs points de vue. Enfin, une attention particulière sera portée à la filière éolienne, qui soulève de vives inquiétudes au sein de la population de plusieurs régions, et qui a suscité de nombreuses demandes de BAPE générique.

Des chantiers régionaux pour coconstruire le Québec de demain

Les collectivités doivent être les cheffes d'orchestre et les maîtresses d'œuvre de la transition sur leur territoire, car ce sont elles qui connaissent le mieux leurs réalités, leurs ressources et leurs leviers d'action. Et de fait, à travers le monde, de nombreuses collectivités mènent des initiatives inspirantes de transition territoriale. Au Québec, cette dynamique est déjà bien amorcée, portée entre autres par les projets de Collectivités ZéN (zéro émission nette) initiés par le Front commun pour la transition énergétique en [Gaspésie](#), dans la MRC [Rimouski-Neigette](#), à [Laval](#), à [Québec](#), au [Saguenay-Lac-Saint-Jean](#), à [Lachine](#) et en [Outaouais](#). Des démarches comme [FabRégion Bas-Saint-Laurent](#) et [Transition en commun](#) à Montréal illustrent également la vitalité du mouvement au Québec.

Il existe aussi dans toutes les régions du Québec une foison d'initiatives pointues de transition dans divers secteurs (énergie, alimentation, mobilité, bâtiment, verdissement, etc.) aptes à enrichir des chantiers régionaux intégrés et à accélérer leur mise en place.

Cette mouvance de la transition territoriale est appuyée et nourrie par un écosystème de recherche et de recherche-action dans les universités et plusieurs organisations de la société civile. Par exemple, le groupe [Chemins de transition](#) (Université de Montréal), la [Chaire de recherche du Canada en action climatique urbaine](#), [Vivre en ville](#), [Nature Québec](#), [Communagir](#), l'[Opération veille et soutien stratégiques](#), [Territoires innovants en économie sociale et solidaire \(TIESS\)](#) et le [Collectif des partenaires en développement des communautés](#), entre autres, lui fournissent un soutien précieux sous la forme d'accompagnement, de transfert de connaissances, d'animation, d'organisation de forums, d'outils et de documentation.

Le **chaînon manquant** de ce mouvement bouillonnant de transition territoriale est le **financement**, dont l'absence presque complète freine la structuration, l'empêche de tirer convenablement parti de la pléthore de savoirs et d'outils disponibles et bloque son épanouissement dans chaque région. De plus, malgré le nombre élevé d'initiatives locales de transition, **de nombreux territoires demeurent encore orphelins** à cet égard. Cela étant, le Mouvement écocitoyen UNEplanète recommande :

RECOMMANDATION 14. Que le MEIE assure le déploiement, dans chaque région administrative du Québec, d'un Chantier de la transition où l'ensemble des parties prenantes de la société civile uniront leurs forces à celles des élu·es de tous les paliers pour planifier et concrétiser l'avenir de leur territoire de manière concertée, dans le respect des principes de la démocratie participative. Un Conseil national de la transition nourrira la synergie entre les divers Chantiers et un nouveau Fonds de la transition leur fournira leur budget de fonctionnement tout en servant de conduit entre les Chantiers et les bailleurs de fonds appropriés pour le financement des projets structurants.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

- RECOMMANDATION 1.** Qu'à défaut de pouvoir intégrer au premier PGIRE certaines recommandations présentées dans ce mémoire, à cause de contraintes législatives ou institutionnelles qui ne sont pas de son ressort, le MEIE mette immédiatement en branle les démarches d'acquisition et de partage de connaissances, de modélisation et de délibération qui s'imposent pour permettre au Québec de se doter d'un PGIRE à la hauteur des défis climatiques, écologiques, sociaux et économiques auxquels nous faisons face collectivement.
- RECOMMANDATION 2.** Que le MEIE fonde le premier PGIRE sur des valeurs explicites, adapte en conséquence les paramètres de ses modélisations et s'engage à les soumettre au débat public en vue d'une révision du plan. Ces valeurs pourraient être : démocratie participative, respect du vivant, des collectivités et des droits des peuples autochtones, éradication de la précarité énergétique, transition juste pour les travailleurs et travailleuses du secteur fossile et les communautés qui en dépendent.
- RECOMMANDATION 3.** Qu'en marge du PGIRE, le gouvernement du Québec adopte une loi affirmant clairement que l'énergie issue du soleil, du vent, de l'eau et de la biomasse est un bien public essentiel et invalidant toute disposition législative ouvrant la porte à la privatisation d'Hydro-Québec.
- Notamment, cette loi exclura la participation du secteur privé au développement de l'énergie éolienne et solaire ainsi que la revente au secteur privé d'actifs énergétiques détenus par des municipalités et des communautés autochtones, qui risqueraient autrement d'être utilisées comme conduit pour ouvrir le marché de l'électricité au secteur privé..
- RECOMMANDATION 4.** Qu'en marge du PGIRE, le MEIE fasse adopter par l'Assemblée nationale du Québec une loi-cadre reconnaissant à toutes et tous le droit au confort thermique à des coûts raisonnables pour elles et eux.
- RECOMMANDATION 5.** Que le PGIRE prévoie l'adoption d'un plan d'action sur 20 ans pour éliminer les passoires et bouilloires thermiques occupées par des ménages à revenus modestes, à raison de 5 % des logements concernés chaque année. Ces rénovations s'effectueront à coût nul pour les occupants et, s'il s'agit de

locataires, sans que les coûts se répercutent sur leurs loyers ni que les travaux entraînent des rénovictions.

RECOMMANDATION 6. **Qu'en vue de l'élaboration du PGIRE, le MEIE mène et publie des études claires et précises sur les coûts et les bénéfices économiques, sociaux et environnementaux de divers scénarios de baisses de la demande énergétique** (englobant les gains d'efficacité dus à l'électrification, les gains d'efficacité technologique et les mesures structurantes pour baisser la consommation dans les divers secteurs et éliminer le gaspillage), **en les comparant à ceux des autres filières énergétiques.**

RECOMMANDATION 7. **Que parmi les scénarios mentionnés dans le [Rapport préliminaire](#), le PGIRE retienne le scénario de demande faible (D1) en révisant toutefois les chiffres pour viser, non pas une baisse de 13 % de la consommation totale d'énergie d'ici 2050 mais plutôt une baisse de 35 % d'ici 2045, soit une consommation totale d'énergie de 325 TWh en 2045, et fixe des cibles de réduction contraignantes aux 5 ans, par secteur, en précisant les moyens qui permettront de les atteindre tout en affranchissant le Québec des énergies fossiles.**

$\pm 500 \text{ TWh/an} \times -35\% \simeq -175 \text{ TWh/an}$, pour une demande totale de $\pm 325 \text{ TWh}$ en 2045..

RECOMMANDATION 8. **Que le MEIE crée un groupe de travail ayant pour mandat de conseiller le ou la ministre sur les mesures à prendre pour que la transition énergétique améliore les conditions de vie des populations vulnérabilisées ou marginalisées. Ce groupe de travail inclura notamment des expert es terrain des enjeux soulevés.**

RECOMMANDATION 9. **Que le PGIRE :**

- **en ce qui concerne l'industrie et l'économie en général, mette l'énergie du Québec au service d'une transition ambitieuse qui sera ancrée dans les réalités des régions, assurera la robustesse, la décarbonation et la sobriété énergétique des entreprises d'ici (via l'écoconception, la circularité, les symbioses industrielles, etc.) et soutiendra une économie du bien-être pour toutes et tous – par opposition à une stratégie d'attraction de multinationales**

énergivores sans racines locales et à une économie de la surconsommation, notamment dans le numérique;

- **postule des investissements massifs dans le transport collectif et l'existence d'un réseau de TC de calibre mondial partout au Québec d'ici 2050;** qu'à cette fin, il prévoie un plan complet de développement du transport collectif urbain et interurbain à l'horizon 2050 en fonction du « bon mode au bon endroit », des investissements de 45 milliards \$ (500 \$ par personne/par an) au cours des 10 premières années, la disponibilité des budgets de fonctionnement nécessaires à l'utilisation optimale des infrastructures et l'adoption de mesures diverses pour favoriser le transfert modal vers le TC et la mobilité durable en général;
- **mise pleinement sur les gains d'efficacité potentiels dans le secteur du transport de marchandises.** Plus précisément, le PGIRE devrait viser, d'ici 2035 :
 - le transfert de 30 % des tonnes-km transportées sur de moyennes et longues distances des camions vers les trains;
 - une réduction de 25 % de la consommation d'énergie et des émissions de GES attribuables au transport lourd;
 - l'électrification des camions de livraison urbaine et le développement du vélo cargo. Pour le Grand Montréal seulement, cela pourrait éliminer jusqu'à 200 000 T de GES / an.
- **inclue les effets sur la demande d'énergie d'une stratégie de souveraineté et de désescalade numérique;**
- **inclue les effets sur la demande d'énergie de pratiques exemplaires de l'État en matière de choix et de localisation de ses infrastructures** (projets de transport, édifices publics, équipements publics, etc.).

RECOMMANDATION 10. Qu'en marge du PGIRE, le gouvernement fasse adopter par l'Assemblée nationale du Québec une loi sur la carboneutralité :

- **définissant les valeurs qui guident la décarbonation;**
- **établissant l'objectif d'avoir éliminé 85 à 95 % des émissions totales de GES d'ici 2045, par rapport à 1990;**
- fixant au moyen de budgets carbone des cibles contraignantes de décarbonation par secteur tous les cinq ans jusqu'en 2045;
- fixant l'obligation d'avoir réduit d'au moins 50 % d'ici 2035 et de près de 100 % d'ici 2045 les GES émis par le secteur de l'énergie.

RECOMMANDATION 11. Que le PGIRE fixe les choix suivants en ce qui concerne le mix énergétique du Québec d'ici à 2045 :

- **non poursuite des stratégies favorisant la consommation de gaz fossile entre 2026 et 2045** (programme de biénergie, gaz naturel pour le transport lourd etc.); publication et adoption dès 2026 de l'ensemble des règlements d'application de la Loi sur la performance environnementale des bâtiments adoptée en mars 2024;
- **sortie complète** du pétrole et du gaz naturel fossile, avec cibles contraignantes aux cinq ans;
- **étude comparative de différents scénarios de transport interurbain** afin d'identifier le mix optimal (routier, ferroviaire, maritime, aérien);
- **au maximum 70 TWh/an d'approvisionnements électriques supplémentaires**, pour une demande totale d'électricité = ± 270 TWh/an;
- **au maximum 55 TWh/an supplémentaires provenant de sources d'énergie autres que l'électricité;**
- recours au GNR et à l'hydrogène vert réservé aux usages sans **regret** (procédés industriels non convertibles à l'électricité);
- **aucun recours à l'hydrogène bleu;**
- **aucune dépendance des technologies de capture et de stockage du carbone pour le succès du plan;**
- **stratégie thermique ambitieuse;**
- **interdiction du nucléaire sous toutes ses formes.**

RECOMMANDATION 12. Que le MEIE déploie dès 2026 une campagne intensive d'information sur les options qui s'offrent au Québec en matière de transition énergétique et industrielle, ainsi que sur leurs impacts climatiques, écologiques, économiques et sociaux. Cette campagne visera toutes les tranches de la société, avec des déclinaisons adaptées aux réalités régionales. Elle sera conçue en collaboration avec des spécialistes de la communication scientifique et des chercheuses et chercheurs de premier ordre, d'ici et d'ailleurs. Elle fera appel à tous les canaux de communication pertinents, y compris des séances d'information à l'intention du grand public et de publics ciblés.

RECOMMANDATION 13. Qu'en marge du PGIRE, le MEIE demande au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs d'ordonner en 2027 une enquête avec audiences publiques (un « BAPE générique ») sur les politiques énergétique et industrielle du Québec. Cette démarche inclura une tournée des régions du Québec et la production d'un rapport par le BAPE intégrant des considérations et des recommandations différenciées selon les réalités et aspirations des régions. Des efforts concrets seront déployés pour assurer la participation des populations marginalisées et pour convenir avec les communautés autochtones de modalités garantissant la pleine prise en compte de leurs points de vue. Enfin, une attention particulière sera portée à la filière éolienne, qui soulève de vives inquiétudes au sein de la population de plusieurs régions, et qui a suscité de nombreuses demandes de BAPE générique.

RECOMMANDATION 14. Que le MEIE assure le déploiement, dans chaque région administrative du Québec, d'un Chantier de la transition où l'ensemble des parties prenantes de la société civile uniront leurs forces à celles des élu·es de tous les paliers pour planifier et concrétiser l'avenir de leur territoire de manière concertée, dans le respect des principes de la démocratie participative. Un Conseil national de la transition nourrira la synergie entre les divers Chantiers et un nouveau Fonds de la transition leur fournira leur budget de fonctionnement tout en servant de conduit entre les Chantiers et les bailleurs de fonds appropriés pour le financement des projets structurants.

REMERCIEMENTS

Le Mouvement écocitoyen UNEplanète remercie le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie de l'attention portée à ses recommandations et espère vivement qu'elles seront intégrées au premier Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques.